PROTECTION SOCIALE FRANÇAISE

Contribution Reif

CFP 2028-2034 - Préserver les fonds sociaux et reconnaître le rôle des organismes de sécurité sociale

06/05/2025

Alors que la Commission envisage de recentrer l'allocation des fonds européens vers certaines priorités qu'elle estime stratégiques - telles la compétitivité, la défense et la lutte contre la migration illégale -, et qu'elle semble travailler à une architecture de Cadre financier pluriannuel (CFP) inédite, structurée autour de plans nationaux, la Représentation européenne des institutions françaises de sécurité sociale (Reif) rappelle l'importance de la mise en place d'un futur budget pluriannuel européen qui garantisse des investissements sociaux ambitieux. Elle considère en effet que le renforcement des politiques sociales est un puissant outil d'accompagnement des transitions verte, numérique et démographique.

La Commission a exprimé sa volonté d'un budget plus ciblé, plus simple et plus efficace, autant de préoccupations partagées. La Reif demande à la Commission de prendre en compte, dans l'élaboration de son nouveau Cadre financier pluriannuel, la nécessité de simplifier l'accès aux fonds européens en vue d'augmenter les investissements publics visant à garantir la qualité et l'efficacité de la prestation des services de sécurité sociale, et ainsi l'accès aux droits et à une protection sociale adéquate. Comme le souligne le rapport d'Enrico Letta, ces éléments sont essentiels pour garantir le bon fonctionnement du marché intérieur.

De l'importance d'une sanctuarisation des investissements sociaux dans l'UE

Depuis la publication du rapport de Mario Draghi, la compétitivité est devenue la priorité irriguant toutes les politiques de l'UE. Les fonds européens ne font pas exception à cette tendance et le projet de la Commission d'inclure le Fonds social européen + (FSE+), aux côtés d'autres fonds, dans de futurs plans nationaux, porte le risque d'une dilution de la vocation sociale du fonds. La Reif rappelle que les dépenses sociales doivent être considérées comme des investissements. Face aux chocs et aux défis socio-économico-environnementaux, les régimes de sécurité sociale assurent en effet un rôle primordial et nécessaire d'amortisseur social.

La pandémie de Covid-19 en a été un exemple édifiant. Comme l'a souligné le groupe de haut niveau sur l'avenir de la protection sociale, « *l'État-providence a joué un rôle crucial, avec l'introduction et l'expansion rapides des programmes de chômage technique et le recours à la numérisation pour permettre le travail et la scolarisation à domicile, qui ont permis de gagner un temps précieux dans l'attente de l'apparition de vaccins efficaces et grâce auxquels les travailleurs essentiels ont pu continuer leurs missions indispensables dans les secteurs des transports, des services et des soins* ».

Représentation européenne des Institutions françaises de sécurité sociale
Rue Montoyer 40, 1000 Bruxelles, Belgique
info@reif-eu.org

Par exemple, les dispositifs de maintien de l'emploi mis en place par les États lors de la crise Covid, financés par l'instrument européen de soutien à l'atténuation des risques de chômage en situation d'urgence (SURE), auraient permis de sauver entre 1,03 et 1,62 million d'emplois au cours de la seule année 2020 dans les États membres bénéficiaires de SURE, via le financement de dispositifs de chômage partiel. Autre exemple de la reconnaissance de l'importance des investissements sociaux dans le contexte post-Covid, dans le cadre de la Facilité pour la reprise et la résilience (FRR), environ 25% des budgets des plans nationaux sont alloués à des objectifs sociaux et la Facilité participe activement de la mise en œuvre du Socle européen des droits sociaux. Car au-delà de la réaction aux crises, la protection sociale et les organismes de sécurité sociale assurent au quotidien un rôle de protection des populations face aux risques.

Forte de ces initiatives et de ces évolutions récentes, la Reif considère que la réponse aux défis posés par les transitions démographique, verte et numérique ne peut s'envisager sans des investissements importants en matière d'emploi, d'inclusion sociale, d'accueil du jeune enfant, de soins de santé ou encore de soins de longue durée. Aussi, la vocation et le champ du FSE + doivent être garantis et amplifiés.

Des besoins de financements opérationnels afin d'assurer, entre autres, le bon fonctionnement du marché unique

Dans le cadre du renforcement du Marché unique voulu par la Commission européenne, les organismes de sécurité sociale, forts de leurs expériences et de leur compréhension globale et sectorielle de la protection sociale, identifient plusieurs domaines d'investissements cruciaux.

Le soutien à la mobilité de la main-d'œuvre (libre circulation des personnes) est l'une des priorités de la Reif, et la mise en place de nouveaux outils de coordination entre États membres (documents portables A1 (législation applicable), S1 (assurance maladie), carte européenne d'assurance maladie (CEAM)…) nécessite des investissements particulièrement conséquents. Aussi, la Reif appelle à l'ouverture de fonds européens dédiés, afin de permettre la mobilisation des caisses de sécurité sociale et de ses agents sur ces programmes, et de soutenir le fonctionnement des infrastructures nécessaires à la coordination des systèmes de sécurité sociale, pilier du bon fonctionnement du marché unique.

La numérisation de la coordination de la sécurité sociale, dont les différentes initiatives engendrent un coût humain, financier et technique significatif, implique également des financements dédiés, suffisants et adéquats de la part de l'Union européenne. Les outils existants nécessitent aussi des mises à jour constantes. Dans le cadre de l'évaluation du programme pour une Europe numérique, la Reif a ainsi appelé à un soutien financier accru de l'UE au système d'échange électronique d'informations sur la sécurité sociale (EESSI) et aux projets pilotes du passeport européen de sécurité sociale (ESSPASS) DC4EU et EBSI-VECTOR.

Les organismes de sécurité sociale devraient également bénéficier de fonds pour l'innovation et l'expérimentation de nouveaux outils d'intelligence artificielle, ainsi que pour la mise en œuvre du règlement IA, comme ceux annoncés dans le plan d'action pour un continent IA.

Aussi, certains groupes sociaux vulnérables continuent de rencontrer des difficultés pour accéder aux services publics dématérialisés, par manque de compétences numériques ou d'accès aux outils. Pour améliorer l'accès aux droits de ces publics éloignés, il est absolument nécessaire de mettre en place des mesures de formation et d'accompagnement spécifiques pour ces personnes, qui pourraient être en partie financées par le programme pour une Europe numérique. L'UE finance par exemple, à travers son Instrument d'appui technique (TSI), un projet d'utilisation d'Intelligence artificielle afin de mieux

lutter contre le non-recours aux droits, auquel participent plusieurs organismes français et la sécurité sociale italienne.

Faciliter l'accès aux fonds européens pour répondre aux besoins des organismes de sécurité sociale

La Reif souscrit à l'objectif de simplification des démarches et de rationalisation des procédures promu par la Commission pour le futur CFP. La simplification devrait se traduire par une plus grande lisibilité et cohérence dans l'accès aux fonds, alors que les procédures sont souvent lourdes et que les critères définissant les bénéficiaires éligibles sont parfois trop restrictifs, ce qui nuit à la réalisation des objectifs pourtant affichés.

Plusieurs pistes de réformes ont ainsi été identifiées par la Reif, notamment l'éligibilité claire et systématique des organismes de sécurité sociale (OSS), en tant qu'organismes assurant une mission de service public, aux appels à projets qui relèvent de leur champ d'action (action sociale, économie sociale et solidaire, levée des freins périphériques à l'emploi, inclusion, …). De plus, les projets d'insertion socio-professionnelle et d'insertion sociale devraient également être intégrés dans les projets FSE + auxquels les OSS peuvent participer, de très nombreux appels à projets étant limités à la seule insertion professionnelle (vers l'emploi). Le FEDER, quant à lui, devrait prévoir systématiquement l'éligibilité de projets d'infrastructures sociales. De même, pour le FEADER, la mesure LEADER revêt un intérêt pour les organismes de sécurité sociale et leur important tissu partenarial qui, si elle est maintenue dans le nouveau CFP, pourrait permettre l'émergence de nombreux projets sur les territoires (économie circulaire, animation de la vie sociale et culturelle, insertion socio-professionnelle, accès aux droits, accès aux soins, …).

La simplification dans l'accès aux fonds constitue un gage de leur effectivité opérationelle : hormis pour le LEADER, les seuils minimaux de montants trop élevés pour soumettre un projet excluent de fait les porteurs de projets à dimension modeste, qui sont pourtant parfois les seuls à pouvoir répondre aux besoins identifiés localement, en particulier en zone rurale. En outre, les faibles possibilités d'avances compliquent l'engagement des porteurs de projets dont la capacité financière est limitée – tels les partenaires associatifs - , car ils ne peuvent effectuer les décaissements nécessaires.

Aussi la Reif soutient une simplification du cadre financier dans le sens d'une plus grande cohérence et d'une meilleure adéquation entre les objectifs poursuivis, les échelles d'intervention et les structures bénéficiaires.

Contact REIF :

- → **Alma KIRCHHOFF**, stagiaire
- → **Anne-Claire LE BODIC,** déléguée permanente
- → **Adèle LE BIHAN,** chargée de mission politiques sociales et numérique
- → **Benjamin MALLIART**, chargé de mission sénior politiques sociales et mobilité

La Représentation européenne des institutions françaises de sécurité sociale (Reif) a été créée en mai 2003 pour représenter les caisses de sécurité sociale française de base auprès de l'Union européenne. Aujourd'hui, elle regroupe toutes les branches du régime général, des régimes professionnels ainsi que des structures spécialisées : l'assurance maladie, les accidents du travail et maladies professionnelles (Cnam), la retraite (Cnav), la famille (Cnaf), l'autonomie (CNSA), le recouvrement (Urssaf Caisse nationale, anciennement Acoss), l'Union interprofessionnelle pour l'emploi dans l'industrie et le commerce (Unédic), la Mutualité sociale agricole (CCMSA), l'École Nationale Supérieure de Sécurité sociale (EN3S), l'Union des Caisses nationales de Sécurité sociale (Ucanss), le Centre des liaisons européennes et internationales de sécurité sociale (Cleiss) et la Caisse de retraite du personnel navigant professionnel de l'aéronautique civile (CRPNPAC). La Reif dispose d'un bureau de représentation permanent à Bruxelles.
Vous pouvez suivre l'actualité de la Reif sur son site internet : www.reif-eu.org, sur LinkedIn : #REIFSecu